



BULLETIN D'ADHÉSION 2026-2027

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur.

Nom et Prénom de l'adhérent(e) :	Date de naissance :
Adresse postale :	
Adresse mail :	
N° tél :	Personne à prévenir en cas d'urgence et tél :
Nom et Prénom du payeur :	

Cours 2026/2027	Tarifs	Choix
US : Gymnase école maternelle		
Initiation danse - Lundi 17h30-18h15 (45min) : 5-7 ans (Débutant)	175€ *	
Danse Jazz/Hip Hop - Lundi 18h20-19h20 (1h) : 11-13 ans (Moyen)	205€ *	
Gym/Renfo/Stretching - Lundi 19h25-20h25 (1h) : Adultes (Tous niveaux)	205€ *	
Cross Training - Lundi 20h30-21h30 (1h) : Adultes (Tous niveaux) NOUVEAUTÉ	205€ *	
Danse Jazz - Jeudi 18h30-20h00 (1h30) : 16 ans et + (Moyen/Intermédiaires)	265€ *	
Danse Jazz - Jeudi 20h00-21h30 (1h30) : 18 ans et + (Avancés)	265€ *	
Atelier chorégraphique - Jeudi 21h30-22h30 (1h) : 20 ans et + (Avancés)	205€ *	
Danse Jazz/Hip Hop - Vendredi 18h00 -19h00 (1h) : 8-10 ans (Déb/Moyens)	205€ *	
Danse Jazz/Hip Hop - Vendredi 19h00 - 20H30 (1h30) : 13-16 ans (Moyens)	265€ *	
MARINES : Maison des associations		
Gym/Renfo/Stretching - Mardi 19h00-20h00 (1h) : Adultes (Tous niveaux)	205€ *	
Danse Jazz/Hip Hop - Mercredi 13h00-13h45 (45min) : 5-6 ans (Débutants)	175€ *	
Danse Jazz/Hip Hop - Mercredi 14h00-15h00 (1h) : 7-9 ans (Déb/Moyens)	205€ *	
Danse Jazz/Hip Hop - Mercredi 15h00-16h00 (1h) : 10-12 ans (Moyens)	205€ *	
Danse Jazz/Hip Hop - Mercredi 16h00-17h30 (1h30) : 13-16 ans (Moyens)	265€	
MAGNY EN VEXIN : Espace Nelson Mandela NOUVEAUTÉ		
Danse Jazz/Hip Hop - Samedi 9h30-10h30 (1h) : 5-7 ans (Tous niveaux) NOUVEAUTÉ	205€ *	
Danse Jazz/Hip Hop - Samedi 10h30-11h30 (1h) : 8-10 ans (Tous niveaux) NOUVEAUTÉ	205€ *	
Danse Jazz/Hip Hop - Samedi 11h30-12h30 (1h) : 11-14 ans (Tous niveaux) NOUVEAUTÉ	205€ *	
*Tarif comprenant les 10€ d'adhésion à l'association (assurance) - TOTAL :		



BULLETIN D'ADHÉSION 2026-2027

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur.

MODE DE RÈGLEMENT

Règlement en 1 ou en 3 fois (Helloasso par prélèvement automatique) : Voir la procédure à suivre sur le site internet : <https://www.mouvartsvexin95.fr/>

Attestation pour le comité d'entreprise ☐ oui ☐ non

DROIT À L'IMAGE

☐ J'autorise Mouv'arts vexin à reproduire et diffuser des images de mon enfant (ou de moi-même) prises pour rendre compte et faire connaître les activités de l'association via le site mouvartsvexin@orange.fr ou d'autres supports.

☐ Je n'autorise pas Mouv'arts vexin à prendre et à diffuser des images de mon enfant (ou de moi-même) sur aucun support.

ALLERGIES/ANTECEDENTS MEDICAUX

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné, Mme, Mr,....., parent ou tuteur légal de,.....
autorise mon enfant

☐ à rentrer seul(e) du cours

☐ à rentrer avec moi-même ou Mme/Mr.....tel:

NB : Toute inscription est jugée COMPLÈTE si : le bulletin d'inscription est remis accompagné du questionnaire CERFA, d'une lettre de décharge et/ou d'un certificat médical (selon les réponses au questionnaire CERFA) et du règlement intérieur lu et signé.

Nom Prénom suivi de la mention "Lu et approuvé" et Signature :



BULLETIN D'ADHÉSION 2026-2027

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à signer obligatoirement avant remise du dossier)

ADMINISTRATION

L'association Mouv'Arts Vexin de Us, 5 rue de la libération, est régie par la loi de 1901 (à but non lucratif).

Elle est réglementée par les statuts déposés en Préfecture et le présent règlement intérieur.

Elle a pour but de permettre à ses adhérents de pratique de la gymnastique (gym cardio, abdos fessiers, stretching), de la danse, de la zumba, du cross training (liste non exhaustive)...et de promouvoir la pratique du sport et de l'art sous toutes ses formes ainsi que des projets artistiques.

Mouv'Arts Vexin est géré par un Conseil d'Administration, dont le bureau, composé d'un président, un trésorier, une secrétaire ainsi qu'une secrétaire adjointe. Ils se réunissent régulièrement pour assurer le bon fonctionnement de l'association.

FONCTIONNEMENT

Pour être adhérent à Mouv'arts vexin, il faut avoir rempli, daté et signé le bulletin d'adhésion, avoir réglé la totalité de sa cotisation annuelle et avoir fourni un **certificat médical de moins de trois mois** à la date de l'inscription. Ce certificat est valable trois ans.

Toute personne n'ayant pas fourni les documents réclamés pourra se voir refuser l'accès aux cours jusqu'à la régularisation de son dossier. L'inscription est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers.

En l'absence d'un professeur, il sera pourvu à son remplacement dans la mesure possible et compte tenu de la disponibilité des autres professeurs. L'activité annuelle se déroule de mi-septembre à fin juin hors vacances scolaires.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an.

L'information se fera par convocation, remise en main propre, lors des cours ou par mail au moins 15 jours avant.

Lors de l'assemblée générale, si le quorum n'est pas atteint, une réunion assemblée générale extraordinaire suivra le même jour.

SÉCURITÉ

Pour la pratique de la gymnastique et de la danse, il est exigé de l'adhérent qu'il se munisse d'une tenue appropriée vue avec le professeur avant le début des cours.

Il est impératif de respecter les locaux ainsi que le matériel mis à la disposition des adhérents.



BULLETIN D'ADHÉSION 2026-2027

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur.

Mouv'arts vexin décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradations d'effets personnels, chaque adhérent étant responsable de ses affaires.

Il est demandé aux parents accompagnant leurs enfants en cours d'attendre l'arrivée du professeur, l'association déclinant toute responsabilité dans le cas où le parent aurait déposé l'enfant sans s'assurer de la présence du professeur.

Pour les enfants non accompagnés au cours par l'un de leurs parents, une attestation parentale indiquant le nom de la personne à qui l'enfant peut être confié devra être fournie (à compléter dans le bulletin d'adhésion).

Une attestation parentale devra être complétée pour les enfants mineurs et est obligatoire.

L'attestation parentale devra être remise avant le début des cours (à compléter dans le bulletin d'adhésion).

RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout adhérent peut se prévaloir du présent règlement et des statuts et en exiger l'application.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de l'association mouv'art vexin

Les membres du comité directeur sont habilités à respecter le règlement intérieur. Ils peuvent effectuer tout contrôle et prendre toute décision susceptible de régler les problèmes.

Les adhérents qui se seront rendus coupable de fautes graves de nature à nuire à l'association, ou autres adhérents, d'actes ou attitudes non conforme aux obligations résultant des règlements et statuts de Mouv'Arts Vexin pourront être sanctionnés par le comité directeur. La sanction pourra aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de l'association Mouv Arts Vexin.

En cas d'exclusion, la cotisation ne sera pas remboursée.

L'association Mouv'Arts Vexin peut à tout moment modifier le présent règlement.

Nom Prénom suivi de la mention "Lu et approuvé" et Signature :